



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 29 juillet 2022

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'effectuer une pêche de sauvetage avant travaux sur les communes de HUMBERT et SEMPY

Dates de consultation : du 8 au 28 juillet 2022

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'effectuer une pêche de sauvetage avant travaux sur les communes de HUMBERT et SEMPY a été mis à disposition du public du 8 au 28 juillet 2022 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

